

Editorial

En mars dernier, le Grand Conseil a finalement décidé, après des discussions nourries, de suivre le Conseil d'Etat dans la répartition des missions de l'HNE entre ses sites de soins aigus : la chirurgie stationnaire ira à La Chaux-de-Fonds, alors que la chirurgie de l'appareil locomoteur et la chirurgie ambulatoire iront à Poralès.

Outre les aléas liés à un éventuel référendum et les retards qu'il pourrait engendrer dans la finalisation politique de ce dossier particulièrement délicat, quelles sont les conséquences pour l'organisation des services concernés, et surtout quels sont les changements à court terme ?

Que l'on soit d'accord ou non avec cette décision, elle a un caractère exécutoire. Il s'agit donc de préparer cette nouvelle répartition des activités tout en tenant compte des contraintes, avant tout architecturales mais aussi organisationnelles, auxquelles l'HNE devra faire face. En raison des besoins d'assainissement du site de La Chaux-de-Fonds, la mise en œuvre prendra inéluctablement du temps, trop de temps diront certains.

Quoi qu'il en soit, la répartition des missions entre les différents sites est en route et nous avons bien l'intention de mettre l'énergie nécessaire à la réalisation de sa mise en œuvre.

Et les défis sont importants : prise en charge pluridisciplinaire du patient à garantir, maintien de plusieurs cercles de garde malgré les pressions économiques, transformation voire extension des bâtiments pour accueillir les prestations et infrastructures indispensables pour répondre à cette répartition.

Nous considérons cette étape comme fondamentale. Cependant, elle constitue en réalité une phase, une étape intermédiaire dans le processus de réorganisation que l'HNE devra viser à long terme : celui conduisant à un site de soins aigus et un site de réadaptation. Il nous faudra à tous de la patience mais surtout de la ténacité pour atteindre, le cas échéant, cet objectif final.

Alors contribuons ensemble à la réalisation de ces deux étapes afin de faire de notre hôpital un établissement attractif et performant.

*Claudia Moreno et Laurent Christe,
présidente du conseil d'administration
et directeur général*

Les décisions du Grand Conseil en bref et en résumé

Les décisions prises par le Grand Conseil neuchâtelois portant sur les options stratégiques à horizon 2017 de l'HNE datent pour certaines du printemps 2012 et de mars dernier pour les dernières. Rappel.

- Décision du 24 avril 2012 par laquelle il valide une partie des options stratégiques à horizon 2017 de l'HNE qui lui sont proposées par le Conseil d'Etat dans son rapport.

Dans les grandes lignes : prestations de médecine interne et de soins intensifs sur les sites de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, CDT (Centres de diagnostic et de traitement) et SMUR (Services mobiles d'urgences et de réanimation) sur les sites de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Val-de-Travers, centre mère-enfant définitivement à Neuchâtel, CTR (Centres de traitement et de réadaptation) au Val-de-Ruz (avec MPR), au Locle, à La Béroche et au Val-de-Travers (gériatrique), plateformes régionales de santé sur ces mêmes sites, rénovation du site de La Chaux-de-Fonds (blocs opératoires, unités de soins et hall d'entrée), centre d'oncologie incluant un centre de sénologie à La Chaux-de-Fonds, étude d'un site unique de soins aigus et question du regroupement des CTR posée.

- Décision du 26 mars 2013 par laquelle il valide les options stratégiques complémentaires à celles adoptées le 24 avril 2012.
 - La Chaux-de-Fonds : centre de chirurgie stationnaire.
 - Poralès : centre de l'appareil locomoteur intégrant de nouvelles compétences en matière de chirurgie du rachis et centre de chirurgie ambulatoire.
- Décision du 27 mars 2013 par laquelle il accorde un crédit de 500'000.- francs au Conseil d'Etat pour mener les études sur le site unique.

Départ en septembre du Dr Huber médecin-chef du service d'orthopédie

Le Dr Huber souhaite réorienter sa carrière et quittera l'HNE à la fin septembre 2013. Conseil d'administration et direction générale vont examiner les orientations à prendre en matière de chirurgie orthopédique à la lumière des récentes décisions du Grand Conseil.

Après une activité de plus de vingt ans à l'HNE sur son site de La Chaux-de-Fonds où il a œuvré au développement du service d'orthopédie en tant que médecin-chef de service, le Dr Harry Huber a souhaité démissionner de son poste à l'HNE à fin septembre 2013. Il entend ouvrir un cabinet en ville de La Chaux-de-Fonds et opérer à Neuchâtel à l'hôpital de La Providence (groupe Genolier).

Le conseil d'administration et la direction générale de l'HNE vont examiner les orientations à prendre, dans le cadre des récentes décisions prises par le Grand Conseil en matière de chirurgie orthopédique et de traumatologie. Ils remercient le Dr Huber de son engagement tout au long de sa carrière à l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds puis à l'HNE.

Recours de l'HNE rejeté

Le Tribunal fédéral (TF) a récemment rejeté le recours de l'HNE déposé en novembre dernier, considérant qu'aucun motif ne justifie l'inégalité de traitement constatée par le Tribunal cantonal. Pour mémoire, l'HNE a recouru au Tribunal fédéral contre la décision de la Cour de droit public du Canton de Neuchâtel qui donnait raison à un groupe d'employés de l'HNE qui estimaient que le système de transposition salarial de la CCT santé 21 (transposition dite "franc-franc") les pénalisait en ne reconnaissant pas entièrement leurs années d'ancienneté.

L'arrêt du TF du 2 avril est clair, il rejette le recours, considérant qu'aucun motif ne justifie l'inégalité de traitement constatée par le Tribunal cantonal. L'HNE a compris le message. Aucune autre possibilité de recours n'étant possible, il travaille désormais à trouver les moyens les plus adéquats pour corriger l'inégalité de traitement reconnue par le TF sans créer d'autres inégalités et conformément aux réserves évoquées par le TF lui-même dans son arrêt.

Les établissements concernés (HNE, mais aussi NOMAD, CNP et les autres institutions relevant de la CCT santé 21) doivent trouver une solution concertée avec les partenaires sociaux au plus vite. Des informations vous seront donc données prochainement à ce sujet. Nous pouvons toutefois déjà vous informer que nous aurons un important travail de recherche à faire afin de procéder aux corrections sur les salaires des personnes concernées. Cette démarche prendra vraisemblablement plusieurs mois.

Dans cette attente, il n'est pas utile que vous interveniez auprès du département des ressources humaines ou des organes de la CCT santé 21. En effet la décision du TF a une portée générale.

Les éventuelles questions urgentes peuvent être posées au directeur adjoint RH, Monsieur Blaise Della Santa, au 032 854 47 36.

Logiciel repas LogiMen étendu à l'ensemble de l'HNE

C'est parti ! Dès fin mai 2013, l'ensemble des sites de l'HNE bénéficiera d'une gestion informatisée des commandes de repas. Cette démarche implique deux étapes, la première consiste en l'installation sur les sites aigus de la nouvelle version de LogiMen : LogiMen Multiclinic, dont l'utilisation est similaire à celle de la version actuelle.

Dans un second temps le logiciel sera séquentiellement mis en place sur les sites de réadaptation. Il apportera une série d'avantages parmi lesquels le choix des prestations repas, la traçabilité des mets commandés, la clarté de l'information entre les différents intervenants de l'environnement des repas et la promotion d'une sécurité alimentaire optimale.

L'utilisation d'un même logiciel pour tous permettra aussi une transmission directe du profil alimentaire du patient lors de transferts.

Pour accompagner les équipes dans cette démarche, une hotline de gestion de commande des repas (n° 33 939) sera mise en place fin mai. Par ailleurs le service cuisine et restauration s'est associé les compétences de M. Laurent Hofmann qui sera le référent et coordinateur LogiMen pour l'ensemble de l'HNE et à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes concernées et œuvrant à la réussite de ce développement important pour la qualité de la prise en charge de nos patients.

Le bureau de la Commission alimentation et nutrition

Réorganisation

dans le département des finances

Afin d'améliorer le fonctionnement du département, notamment dans le secteur de la gestion des DRG et de permettre une meilleure réactivité, la direction générale a accepté la nouvelle organisation proposée par la direction des finances, qui prévoit le retour du service de gestion administrative du patient (GAP).

La direction générale suit pleinement la direction des finances dans sa volonté d'améliorer la gestion des projets en lien avec les DRG (négociations tarifaires, organisation générale de l'information). Le service de gestion administrative des patients, constitué des unités de facturation, accueil, codage et archives médicales, sera donc rattaché à une hiérarchie nouvelle, distincte de celle de la comptabilité financière et analytique (qui reste rattachée à Fabrice Maranesi, directeur adjoint des finances) et de celle des secrétariats médicaux.

Le profil du chef de service a été défini et le poste mis au concours à la fin du mois de mars. La dotation du personnel ne sera pas augmentée dans la mesure où ce poste se substitue à celui de responsable de la comptabilité analytique, autre poste de cadre non remplacé au départ en retraite du titulaire.

Rendez-vous du mardi au Val-de-Ruz

Sérieuse baisse de régime pour le rendez-vous du mardi de mars au Val-de-Ruz avec ...un seul participant. Ce dernier a pu faire part à la direction de son espoir de voir les choses évoluer, les incertitudes qui sont celles de l'HNE détériorant le climat de travail, le personnel ayant parfois le sentiment d'être "pris en otage" dans le débat.

Venez donc plus nombreux profiter de l'opportunité qui vous est proposée !
à 16h30 au restaurant du personnel

Mardi 23 avril à La Chaux-de-Fonds
Mardi 28 mai à Pourtalès